



# Coordination Stop Bugey

Adresse postale :

Association Sortir du Nucléaire Bugey  
76 impasse Mozart, 01360 Loyettes

Site internet : [www.stop-bugey.org](http://www.stop-bugey.org)

Mail : [contact@stop-bugey.org](mailto:contact@stop-bugey.org)

**LETTRE RECOMMANDEE  
AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

M. Bernard Doroszczuk  
Président  
Autorité de Sûreté Nucléaire  
15 rue Louis Lejeune  
92120 MONTROUGE

Notre référence:	Votre référence:	Votre lettre du:	Date:
SB 184-2020/01			2 Juillet 2020

**Objet:** Mise en service et exploitation d'ICEDA sur le site nucléaire du Bugey.

Monsieur le Président,

Vous vous apprêtez à autoriser en catimini la mise en service de l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA) construite sur le site de la centrale nucléaire du Bugey, à 35 km du centre de Lyon, dans l'Ain.

Formellement vous respectez les obligations légales, de transparence et d'information du public, en ayant mis en ligne début juin, sur votre site internet, le dossier de sûreté présenté par EDF et les deux projets de décision qui concernent la mise en service et les conditions d'exploitation de l'installation.

Mais le « public » n'a la possibilité de déposer des commentaires sur ces projets que jusqu'au 1er juillet 2020, ce qui est extrêmement court compte-tenu des enjeux de cette installation pour la population.

Et surtout, comment le « public », qui n'a pas été informé de la consultation et qui n'est pas a priori spécialiste des questions de déchets nucléaires, pourrait-il se prononcer sur les projets de décisions de l'ASN qui découlent de l'examen d'un document technique de 2 000 pages présenté par EDF ?

En réalité, c'est un simulacre de consultation que vous organisez. Aucune publicité n'a été faite pour informer le public. Aucune analyse, ni synthèse du dossier d'EDF, n'est présentée par l'ASN.

Et que dire de l'autorité et de l'indépendance de l'ASN qui, tout en sachant que des exigences de sûreté ne sont pas respectées par EDF, autorise néanmoins la mise en service de l'installation ?

A tout le moins, c'est une décision bâclée que vous vous apprêtez à prendre. Vous indiquez par exemple, dans le projet de décision fixant à EDF les prescriptions relatives à l'exploitation d'ICEDA, qu'aucun seuil ni moyen de détection de radioactivité n'est prévu sur l'installation pour permettre de détecter une anomalie et de déclencher les mesures adaptées à la situation. Vous vous déconsidérez en remettant à plus tard, c'est-à-dire après la mise en service, la correction de ce grave défaut.



Il faut noter à ce propos que le site nucléaire du Bugey est situé à quelques dizaines de kilomètres en amont de l'agglomération lyonnaise, au bord du Rhône, en zone inondable et sous la menace d'une possible rupture de barrage, notamment celui de Vouglans sur l'Ain dont vous connaissez les fragilités.

Mais même avec un dossier qui serait conforme à vos exigences de sûreté, cette installation ne doit pas être autorisée. En effet, son fonctionnement va conduire à diffuser dans l'environnement de la radioactivité issue des déchets produits par le fonctionnement courant des réacteurs nucléaires et par le démantèlement des réacteurs définitivement arrêtés.

La contamination radioactive de l'environnement, par le fonctionnement de l'ICEDA, va accroître la contamination de la région autour du site nucléaire du Bugey et provoquer des décès prématurés et des maladies radio-induites supplémentaires.

Pourquoi faudrait-il d'ailleurs concentrer et déconfiner ces déchets, qui doivent arriver à l'ICEDA par de nombreux convois ferroviaires et routiers, alors qu'ils étaient a priori convenablement confinés sur leurs sites d'origine ? La réponse est simple : EDF veut désengorger les piscines de refroidissement des « combustibles usés », situées à proximité des réacteurs nucléaires et dans lesquelles est stockée actuellement une partie des déchets d'exploitation. Pour EDF, il s'agit de faire de la place pour de nouveaux « combustibles usés » que produiront les réacteurs s'ils continuent à fonctionner.

C'est ainsi que, malgré les nombreuses anomalies que comporte le dossier et sans doute sous la pression d'EDF, vous vous apprêtez à autoriser la mise en service d'une installation dont le décret d'autorisation est périmé depuis fin avril.

Ce n'est pas acceptable de menacer ainsi la vie et la santé des habitants à qui l'on n'a jamais demandé leur avis sur la construction des installations nucléaires à l'origine des déchets et des contaminations radioactives.

La Coordination Stop-Bugey demande donc l'abandon d'ICEDA, l'arrêt de la production des déchets nucléaires et l'arrêt des réacteurs nucléaires au Bugey et ailleurs. C'est la seule manière de garantir la sûreté des habitants.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Pour les associations de la coordination Stop Bugey

Sonia MARMOTTANT